

Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 4 juin 2018

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Rapport de gestion de la commune de Montilliez pour l'année 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

Conformément aux dispositions de la loi

- sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c),
- du règlement du Conseil communal du 23.06.2014,

la Municipalité a l'avantage de vous présenter le rapport sur la gestion de la commune de Montilliez concernant l'année 2017.

Index du rapport de gestion :

Chapitre	Titre de chapitre	Pages
0	Organisation de la commune	1 – 4
1	Administration générale	5 – 8
2	Finances	8 – 11
3	Domaines et bâtiments	11 – 14
4	Travaux	14 – 17
5	Instruction publique et cultes	18
6	Police	19 – 22
7	Sécurité sociale	22 – 26
8	Services industriels	26
9	Conclusion	26

0 Organisation de la commune 0.1 Conseil communal

Organisation dès le 01.07.2017

Bureau du Conseil Communal

Présidence

Barde Cédric

Vice-présidence

Menétrey Nicolas

Secrétaire

Waeber Mical

Scrutateurs

Tschannen Aline, Gerbex Raphaël

Scrutateurs suppléants

Styger Jeanne, Geinoz Jean-Claude

Conseillers communaux :

Aubert	David	Menétrey	Alain
Ausoni	Fabrice	Menétrey	Nicolas
Barde	Cédric	Mermoud	Alexandre
Berney	Jean-Marc	Mermoud	Brigitte
Bovard	Luc	Mermoud	Claude

Campana	Gerardo	Mermoud	Nicolas
Curchod	Kevin	Mermoud	Pascale
Curchod	Philippe	Picard	Sandrine
Despont	Olivier	Piguet	Jacques
Dupraz	Jean-Philippe	Rossier	Gilles
Dutoit	Alain	Slade	Yan
Ethenoz	Philippe	Styger	Jeanne
Geinoz	Jean-Claude	Suter	Marc
Gerbex	Raphaël	Tschannen	Aline
Gindroz	David	Tschudin	Thomas
Gindroz	Florian	Waeber	Mical
Graf	Christian		
Gysin	Eric		
Hirschi	Sébastien		
Jaton	Gisèle		
Jaton	Patrick		
Künzi	Thierry		
Longchamp	Cédric		
Meige	Pierrette		

Suppléants :

Chambettaz	Valérie
Loertscher	Martine
Mermoud	Fabrice
Waterlot	Jean-Louis

Commissions permanentes :

Gestion-Finances	Urbanisme	Recours
AUBERT David	BOVARD	KUNZI Thierry
BERNEY Jean-Marc	Luc	PICARD Sandrine
HIRSCHI Sébastien	CURCHO	GINDROZ David
ETHENOZ Philippe	D Philippe	
TSCHUDIN Thomas	DESPO	
SLADE Yan Suppléant	T Olivier	
	GYSIN	
	Eric	
	SUTER	
	Marc	
	CAMPAN	
	A	
	Gerardo, suppl.	

Délégués aux associations intercommunales :

Epuration des eaux usées de la région Coruz-Menthue (AECM)
 MERMOUD Alexandre
 MERMOUD Claude
 PIGUET Jacques
 CURCHOD Kevin
 ROSSIER Gilles Suppléant

STEP d'Echallens
 MERMOUD Alexandre
 PIGUET Jacques Suppléant

Association intercommunale pour l'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE)
 MERMOUD Pascale
 JATON Patrick
 MERMOUD Nicolas Suppléant

Association scolaire intercommunale région d'Echallens et environs (ASIRE)
 GYSIN Eric
 CAMPANA Gerardo
 PIGUET Jacques Suppléant

Région du Gros-de-Vaud
 MERMOUD Brigitte

Association intercommunale des Eaux du Haut Jorat (AIEHJ)
 MERMOUD Alexandre
 CURCHOD Kevin Suppléant

Groupement forestier de la Menthue



0.2 Municipalité **Organisation** ***PIGUET Jacques Suppléant***
Dicastères

Présidence Gilliéron Jean-Claude
 Vice-présidence Leuba Daniel



Gilliéron Jean-Claude
 Administration générale
 Aménagement du territoire
 Bâtiments

Syndic
 Personnel
 Police des constructions
 Urbanisme



Leuba Daniel
 Chemins et collecteurs des champs
 Communication
 Cultes
 Ecoles
Vice-Syndic
 Finances
 Informatique
 Routes
 Transports publics



Gaudard Xavier
 Cimetières
 Déchets
 Environnement
Municipal
 Pâturage
 Terrains



Gay-Crosier Thierry
 Affaires militaires
 Affaires sociales
 Parcs et promenades
 Passeports-vacances
 Places de jeux
Municipal
 PCi
 Police
 Santé
 SDIS



Guizzetti François
 Chemins forestiers
 Cours d'eau
 Eau
 Eclairage public
 Epuration
Municipal
 Forêts
 Gaz
 SI
 Téléréseau

0.3 Administration **Organisation**

Secrétaire municipale	Menétrey Laurence	greffe municipal
Secrétaire municipale adjointe	Pahud Monique	greffe municipal
Contrôle des habitants	Curchod Véronique	contrôle des habitants et étrangers
Boursier	Pillonel Pascal	bourse
Archiviste	Berney Laurence	

Greffe municipal

- Secrétariat de la Municipalité et de la Syndicature
- Procès-verbaux de la Municipalité
- Coordination au sein de l'administration - relations interservices
- Rédaction de préavis
- Relations avec le Bureau du Conseil communal
- Registre civique
- Préparation des votations/élections
- Economat
- Réception et distribution du courrier postal et électronique
- Préparation de l'ordre du jour des séances municipales
- Manifestations, autorisations loteries, lotos
- Columbarium, cimetières
- Enquêtes administratives
- Location salles communales
- Naturalisations
- Passeports-vacances
- Permis de fouilles
- Permis temporaires, tombola, loto
- Registre des commerçants
- Statistiques

Bureau du contrôle des habitants et des étrangers

- Enregistrement des arrivées et des départs
- Changements d'adresses
- Bureau des étrangers
- Renseignements aux administrations publiques
- Attestations de domicile
- Déclarations de vie
- Statistiques diverses
- Vente des cartes journalières CFF
- Vente des sacs poubelles taxés

Bourse communale

- Comptes
- Budget
- Facturations diverses
- Facturation des impôts, des taxes, de la consommation d'eau
- Comptabilité des débiteurs
- Cases congélateurs

0.4 Employés communaux permanents

Les tâches principales de Blaser Guy et Longchamp Alain sont les suivantes :

- Entretien et déneigement des routes, chemins et trottoirs
- Entretien des espaces verts, parcs et promenades
- Entretien des bâtiments, accessoirement travaux de conciergerie
- Entretien du matériel, des machines et véhicules



- Entretien des forêts
- Surveillance de la STAP de Sognens

1 Administration générale

1.1 Conseil communal

En 2017, le Conseil communal s'est réuni les 27 mars, 12 juin, 23 octobre et 11 décembre. Lors de ces séances, les 8 préavis traitant des sujets ci-dessous ont été traités et acceptés :

- préavis municipal no 8/17 concernant l'adoption du règlement du personnel de Montilliez ;
- préavis municipal no 9/17 concernant la demande de crédit de fr. 57'000.- pour rénovation du chalet du pâturage de Sognens ;
- préavis municipal no 10/17 concernant les comptes communaux 2016 ;
- préavis municipal no 12/17 concernant la réfection du revêtement de la route de Bottens à Poliez-le-Grand ;
- préavis municipal no 13/17 concernant la réfection partielle de la conduite d'eau potable et le prolongement du collecteur EU à la route de Bottens à Poliez-le-Grand ;
- préavis municipal no 14/17 concernant l'arrêté d'imposition 2018 ;
- préavis municipal no 15/17 concernant une demande de crédit de fr. 1'500'000.- pour la rénovation et le réaménagement de l'ancien bâtiment scolaire de Dommartin en logements ;
- préavis municipal no 16/17 concernant le budget communal 2018.

1.2 Municipalité

La Municipalité s'est réunie 49 fois en 2017 et a traité environ 1200-1300 points. Les engagements suivants sont assurés par les membres de l'exécutif, lesquels conduisent simultanément la gestion de leur dicastère et participent aux séances collégiales de l'exécutif :

Gilliéron Jean-Claude ➤ Membre du comité de la région du Gros-de-Vaud ;
➤ Président de la commission sports et jeunesse ;
➤ Membre du comité JUTAVAQ représentant l'ARGDV.

Leuba Daniel ➤ Président du Codir de l'ASIRE ;
➤ Délégué municipal à l'EERV ;
➤ Délégué municipal à la paroisse catholique de Bottens, sous le vocable de Saint Etienne.

Guizzetti François ➤ Président du groupement forestier de la Menthue ;
➤ Membre du comité directeur de l'AIEHJ ;
➤ Membre du comité directeur de l'AIAE ;
➤ Membre du comité directeur de l'AECM (STEP Naz, Dommartin) ;
➤ Délégué municipal pour la STEP d'Echallens ;
➤ Délégué municipal pour le chemin des Blés ;
➤ Délégué municipal pour le four à pain de Poliez-le-Grand ;
➤ Délégué à la commission territoriale du PNP Jorat ;
➤ Délégué pour le groupement forestier à la Fédération des Triages ;
➤ Membre au comité de l'union forestière de Peyres-Possens ;

- Délégué municipal pour le comblement du pâturage de Fey-Montilliez ;
- Délégué municipal pour l'association Jorat une terre à vivre au quotidien.
- Gaudard Xavier**
 - Délégué municipal à l'ASIRE ;
 - Délégué municipal à VALORSA ;
 - Délégué à l'AIEHJ ;
 - Délégué municipal à la PCi Gros-de-Vaud ;
 - Délégué municipal au SDIS Gros-de-Vaud.
- Gay-Crosier Thierry**
 - Membre du Codir de la PCi Gros-de-Vaud ;
 - Délégué municipal à l'ARASPE ;
 - Délégué municipal à l'EFAJE ;
 - Membre du Codir du SDIS Gros-de-Vaud ;
 - Délégué municipal à l'Association de communes pour la caravane dentaire scolaire ;
 - Délégué municipal à l'Association de communes pour la Ludothèque ;
 - Délégué municipal à l'Association pour un local des Jeunes La Caza ;
 - Délégué municipal au Conseil de la BRE ;
 - Délégué municipal à l'AECM (STEP Naz, Dommartin) ;
 - Délégué municipal à l'Association du Réseau Santé de la région lausannoise.
 - Délégué municipal à l'AIAE ;
 - Délégué à l'AG du groupement forestier de la Menthue.

1.3 Administration

Le point de la situation au **Contrôle des Habitants** de Montilliez au 31.12.2017, c'est :

Pendant l'année 2017, 181 personnes sont arrivées et 160 personnes ont quitté la commune. Montilliez a accueilli 19 naissances et compté 3 décès.

A noter que le personnel suit régulièrement des cours de perfectionnement, tant pour les employés de voirie que pour le personnel administratif.

Les dossiers de la **police des constructions** sont parfois complexes et représentent un volume de travail non négligeable puisque nous travaillons avec quatre règlements différents concernant chacun de nos quatre villages.

Sept autorisations municipales ont été délivrées pour des réalisations de minime importance :



- à Naz pour la réalisation d'une place de parc,
- à Poliez-le-Grand concernant la création d'un vélux, d'une ouverture de porte, de l'aménagement de places de parc, ainsi que de la mise en place d'un cabanon de jardin,
- à Sughens, pour la pose d'un jacuzzi et d'une cabane.

12 enquêtes publiques ont été publiées en 2017, soit :

- à Dommartin : une transformation-agrandissement d'une habitation ;
- à Poliez-le-Grand : 9 projets concernant un aménagement de parcelle, la construction d'un immeuble de 6 logements, la construction d'un complexe agricole soit ferme, hangar et villa, l'échange des antennes sur une installation de communication mobile existante, un couvert à voitures, une véranda, une transformation de bâtiment, l'agrandissement d'une place agricole et un projet de centrale biogaz et hangar ;
- à Naz : la rénovation extérieure d'un bâtiment ;
- à Sughens : transformation d'une installation de communication mobile.

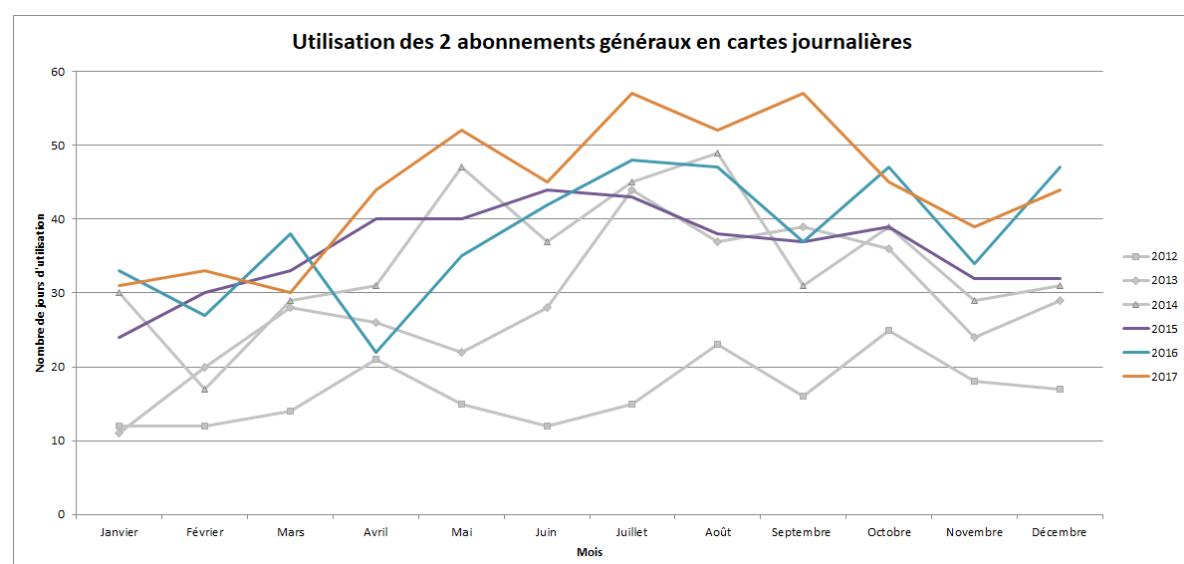
L'exécutif est sollicité à maintes reprises tout au long de l'année afin de participer à des **manifestations** sportives, culturelles ou autres. Dans la mesure du possible il est répondu aux invitations et convocations par la présence d'une délégation ou d'un délégué municipal.

De son côté, en 2017 la Municipalité a organisé et collaboré à différentes rencontres et manifestations à Montilliez :

- le 18 janvier à Sughens : retrouvailles des employés des 4 villages de Montilliez autour de la traditionnelle fondue ;
- le 26 janvier à Poliez-le-Grand : les aînés ont partagé le repas annuel en musique ;
- le 1^{er} août à Naz organisé par l'Amicale du four à pain : fête nationale avec apéro, repas, cantique suisse et feu d'artifices ;
- le 25 novembre : mise de bois ;
- le 13 décembre : la fenêtre de l'Avent au local de voirie à Poliez-le-Grand.

1.4 Transports publics

Nous pouvons continuer à nous réjouir que la mise à disposition de nos deux abonnements généraux sous forme de cartes journalières trouve un bon écho auprès de notre population. Mises à disposition en 2012, c'est avec satisfaction que nous constatons une progression de l'utilisation des dites cartes pour la 6^{ème} année consécutive. Si l'utilisation moyenne annuelle des deux cartes journalières s'est élevée à 27,4 % en 2012, en 2016 elle était de 62.49% et en 2017 de 72.47%.



Légende : Représentation mensuelle de l'utilisation des deux cartes

1.5 Communications

Deux éditions de notre journal d'information communal « Le Quart d'Heure de Montilliez » ont été distribuées courant 2017.

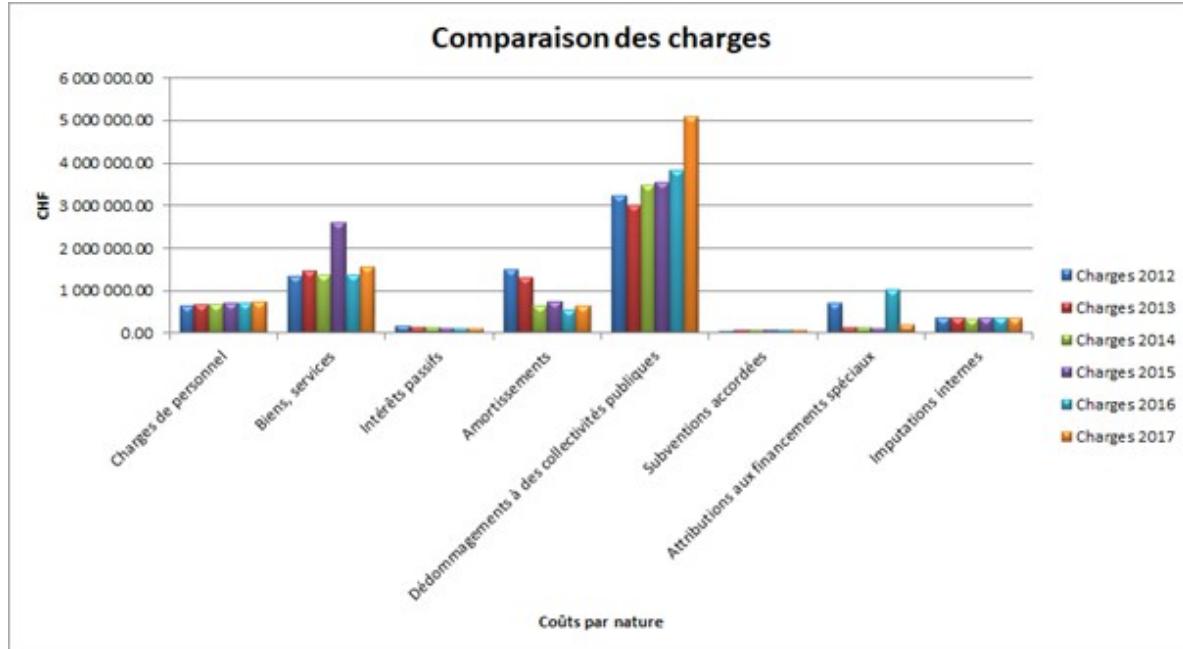
2 Finances

2.1 Synthèse de nos charges

En comparaison à 2016, l'exercice 2017 se solde par une augmentation de charges importante mais maîtrisée de CHF 720'266.77 générée par nos investissements et le système péréquatif.

Les différences principales se retrouvent dans les positions :

- « Biens, services » avec une augmentation de CHF 183'876.16 engendrée, notamment, par les travaux de la route de Bottens.
- « Dédommages à des collectivités publiques » puisque nous avons une augmentation de CHF 1'288'230.85 liée aux investissements financés par notre budget et ayant une incidence sur le système péréquatif.



Légende : Histogramme de la comparaison des charges 2012-2017

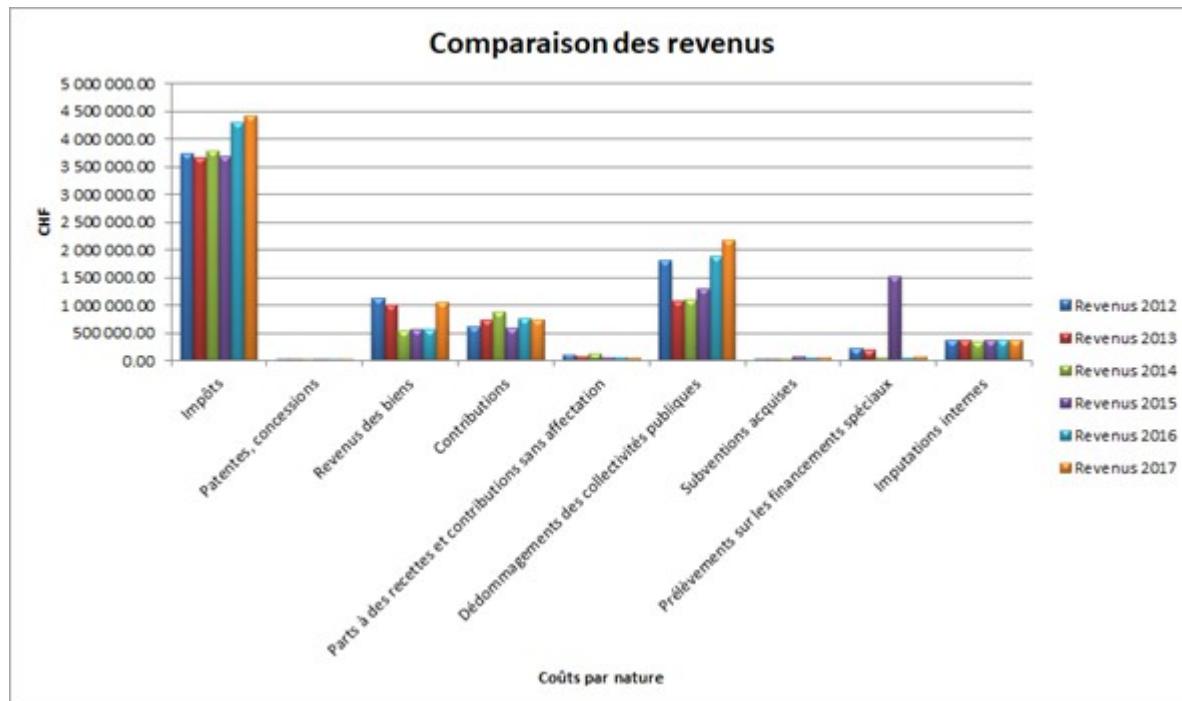
2.2 Synthèse de nos revenus

L'exercice 2017 se solde avec des augmentations de 3.40% sur les impôts de manière générale, de 90.04% des revenus des biens et 15.41% des dédommages des collectivités publiques.

Les différences principales se retrouvent dans les positions :



- « Impôts » avec une augmentation de CHF 145'653.27 soutenant ainsi les prévisions et la stratégie de la Municipalité par rapport aux deux derniers exercices qui étaient justes, à savoir une prudence de prise en compte de revenus supplémentaires.
- « Revenus des biens » avec une augmentation de CHF 497'470.44 due à la vente de la parcelle 3273 à Sughens.
- « Dédommages de collectivités publiques » avec une augmentation de CHF 290'238.25 provoquée par le retour de péréquation dans le volet des dépenses thématiques.



Légende : Histogramme de la comparaison des revenus 2012-2017

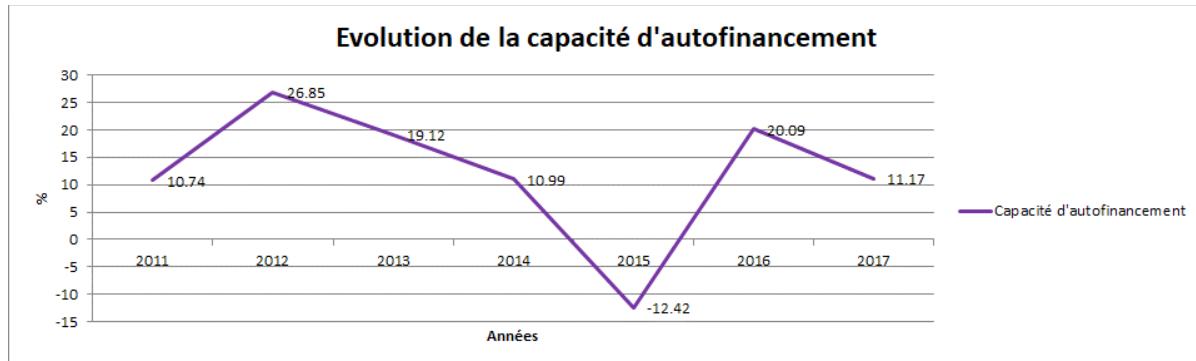
2.3 Compte de fonctionnement

Avec un budget 2017 prévoyant un excédent de revenus de CHF 51'661.- et un exercice sous revu bouclant finalement avec un excédent de revenus de CHF 205'204.75, nous sommes satisfaits du résultat obtenu et de la gestion permanente des deniers publics.

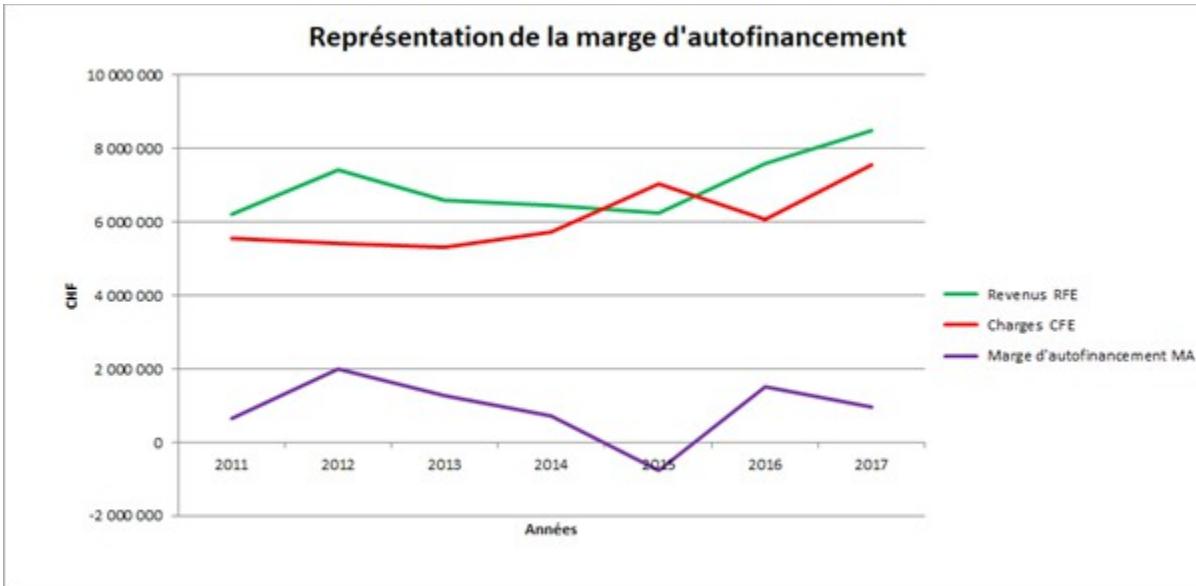
Il est à relever la bonne maîtrise des charges sur lesquelles la Municipalité possède encore une certaine marge de manœuvre. Par contre, comme déjà porté à la connaissance du Conseil communal, il est difficile de maîtriser les nombreux postes pour lesquels les coûts nous sont facturés à l'habitant.

L'exercice 2017 nous a permis d'effectuer, grâce à notre cash-flow, des investissements en évitant au maximum de recourir à l'emprunt. Avec des charges de fonctionnement et des revenus de fonctionnement épurés en augmentation, l'impact sur la marge d'autofinancement s'en ressent puisque cette dernière s'établit à CHF 949'606.60, soit une capacité d'autofinancement à 11.17 %.

Malgré cette capacité d'autofinancement considérée comme « faible », la Municipalité tient à rappeler que cette situation est voulue et maîtrisée.



Légende : Evolution 2011-2017 de la capacité d'autofinancement en %



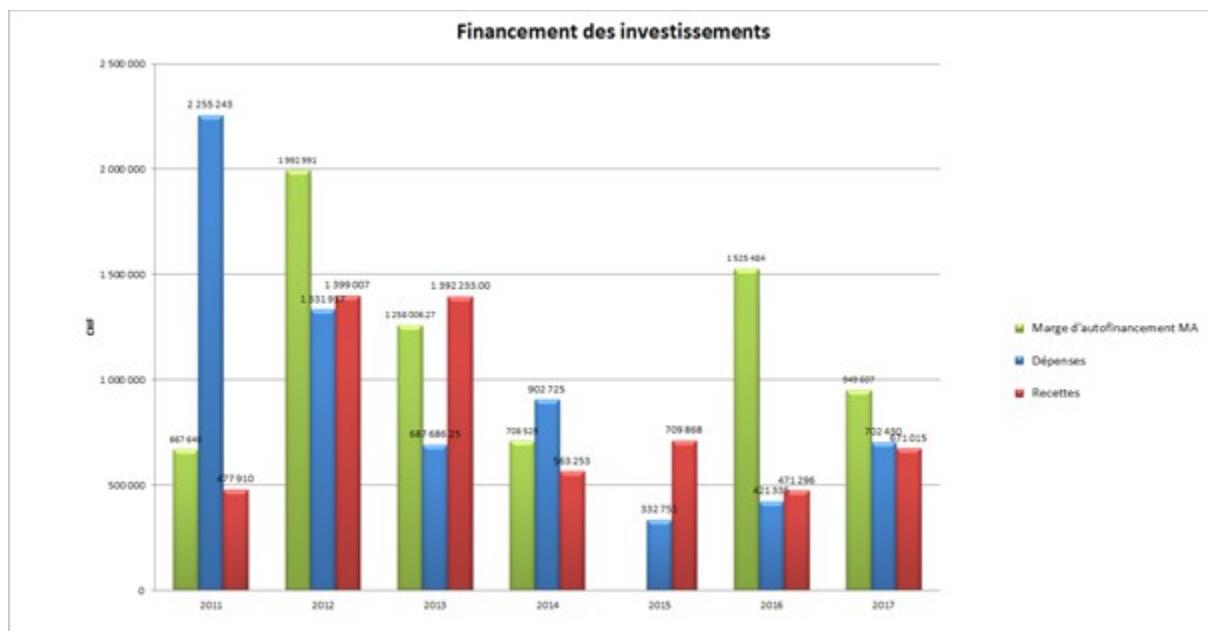
Légende : Evolution 2011-2017 de la marge d'autofinancement

La qualité de la capacité d'autofinancement est répartie ainsi :

0 % - 10 % : Faible	10 % - 20 % : Moyen	20 % et plus : Bon
---------------------	---------------------	--------------------

2.4 Investissements

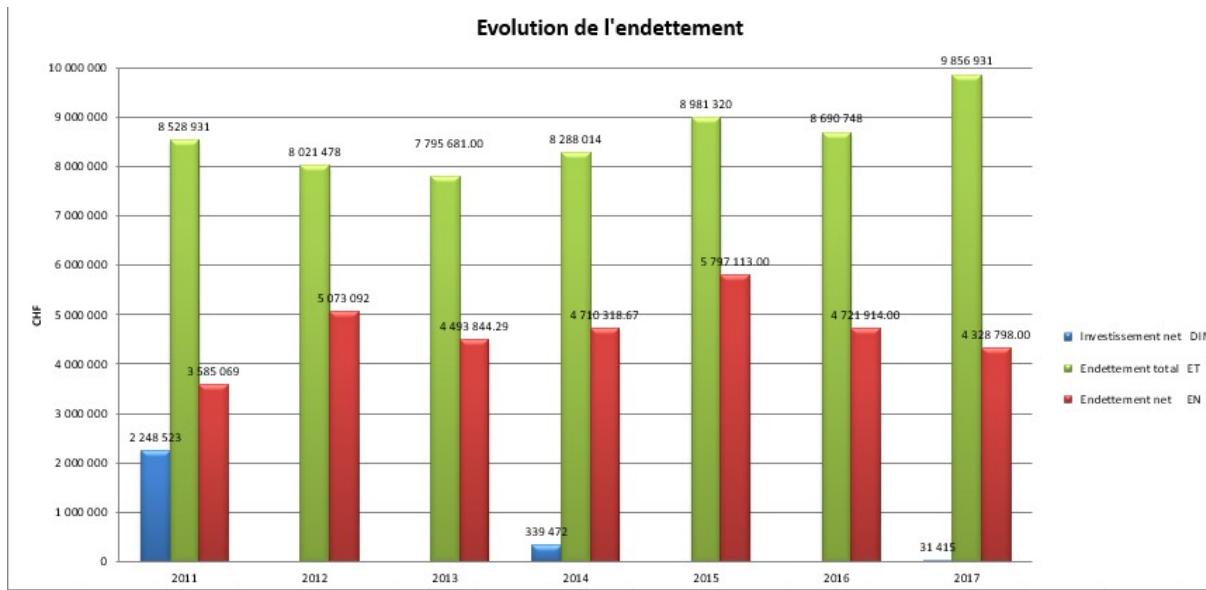
Une augmentation de CHF 281'095 est constatée suite à la fin des travaux de la STEP, le changement de la conduite d'eau de la route de Bottens et les frais d'étude des collèges.



Légende : Evolution 2011-2017 du financement des investissements

2.5 Endettement

Malgré les divers investissements consentis, nous relevons avec satisfaction que grâce à la politique et à la stratégie financière de la Municipalité, l'endettement total a augmenté de 13.42%, mais l'endettement net de la commune a diminué de 8.33%.



Légende : Evolution 2011-2017 de l'évolution de l'endettement

2.6 Amortissements et réserves

Au vu de l'exercice 2017 et du retour péréquatif ces prochaines années, la Municipalité a décidé de n'effectuer aucun amortissement extraordinaire.

Attributions consenties

Attributions aux fonds de réserves et de renouvellement	0.00
Attributions aux fonds spécifiques	0.00
Excédent de revenus total exercice 2017	CHF 205'204.75

3 Domaines et bâtiments

3.1 Forêts

3.1.1 Groupement forestier

Les comptes de l'année 2017 bouclent avec un excédent de produits de CHF 9'676.77. Après adoption des comptes par le comité, le bénéfice est viré au capital dont le solde est de CHF 206'604.01 au 1^{er} janvier 2018.

Les comptes sont scindés en 3 parties :

- administration
- exploitation des forêts
- plaquettes forestières du Jorat.

➤ Administration

Ce poste englobe les charges générales d'administration qui sont réparties selon la clé de répartition statutaire, soit moitié selon la surface, moitié selon les heures du garde, hormis les prestations pour la gestion du personnel forestier de Jorat-Menthue qui sont calculées selon le prix de revient horaire et facturées à cette commune de manière effective. Le total des coûts atteint CHF 190'201.24. La participation nette à charge des membres est de CHF 115'189.50, une fois déduite la contribution de l'Etat aux tâches REMUN de CHF 74'984.- et divers remboursements.

La plupart des prévisions budgétaires sont respectées, mais nous pouvons apporter les commentaires suivants :

- Compte 110.317.0 : comprend une participation du Groupement pour les journées du Bois Suisse organisées à Villars-Tiercelin.

➤ Exploitation des forêts

La partie « Exploitation forêts » touche les propriétaires forestiers gérés en pot commun. La présentation comptable permet d'analyser le résultat des différents centres des coûts. Ce poste laisse globalement apparaître un surplus de produits de CHF 9'673.76 sur un total de CHF 838'939.70, après participation demandée aux communes de CHF 50'217.- (CHF 57.-/ha).

Des subventions sont enregistrées dans les domaines suivants :

• Subventions soins aux jeunes peuplements	68'312.50
<i>Le versement effectif est de CHF 106'312.50 avant extourne des 38'000.- comptabilisés en transitoire sur l'exercice 2016</i>	
• Subventions dégâts aux forêts	36'941.00
<i>Le versement effectif est de CHF 97'941.- avant extourne des 58'000.- comptabilisés en transitoire sur l'exercice 2016, ainsi que des 3'000.- de la rubrique subvention gibier</i>	
• Subventions entretien forêts de protection	20'841.00
<i>Le versement effectif est de CHF 49'841.- avant extourne des 29'000.- comptabilisés en transitoire sur l'exercice 2016</i>	
• Subventions projets de biodiversité	<u>37'440.00</u>
Total	CHF 163'534.50



Pour ce qui est de la gestion, notre garde forestier mentionne dans son rapport que l'année 2017 a connu quelques soubresauts climatiques. Plusieurs coups de vent ont marqué cette année, d'où des centaines de m³ de bois renversés durant la fin de l'hiver 2016/2017, au mois de juin, novembre et décembre. De fortes pluies ont aussi provoqué par endroits de nombreux dégâts aux infrastructures. La barre des 100 ha de forêts privées en gestion sous forme de convention est atteinte à la fin de l'exercice 2017.

Le rythme de travail dans les surfaces de jeunes peuplements reste soutenu, mais toujours avec la méthode des soins sylvicoles modérés. Résumé en une phrase : l'objectif est d'appliquer les mesures indispensables, de façon ciblée sur les tiges destinées à former le peuplement final.

Les volumes et coûts moyens de l'année 2017 se résument ainsi :

Type :		Coût moyen d'expl. CHF	Prix vente moyen CHF
Projet BC et forcé	3'392 m ³	112.- /m ³	62.-/m ³
Normal	970 m ³	65.-/m ³	69.-/m ³

➤ Plaquettes forestières du Jorat

Le loyer pour le dépôt à plaquettes à Poliez-Pittet est refacturé à l'entreprise Schmuki.

3.1.2 Les forêts de Montilliez en quelques chiffres

189 m ³	Chablis et bois résineux d'industrie résultant de : - foyers de bostryche - casse suite aux intempéries	Total de 158 heures de travail du garde-forestier
792 m ³	Forêts privées	

La parcelle forestière sise à de 7 ha, reste entièrement du Parc Périurbain du Jorat ; le dossier est en phase d'élaboration.



La mise de bois 2017 a rencontré un intérêt pour une bonne dizaine de personnes, le principe établi en 2016 étant resté le même, soit pas de mise sur pied ; la vente de cette journée et des ventes éparses par rapport aux chantiers de mise en sécurité se monte à CHF 9'319.-

3.2. Pâturage de Sognens

3.2.1. Pâturage

Dès 2017, deux groupes de bétail sont acceptés au pâturage :

1. les vaches allaitantes (vaches avec leur veau qui tête) ;
2. les génisses.

Cette distinction permet de faire un tournus dans les parcs.

L'année 2017 s'est généralement bien passée ; la remise à neuf des clôtures progresse.

Profitant des belles conditions printanières, nous avons pu amener les bêtes plus vite que d'habitude, soit le 20 avril au lieu du 5 mai habituellement. La météo a été favorable globalement et nous avons eu assez d'herbe durant toute la saison.

3.2.2. **Chalet**

Dans sa séance du 27 mars 2017, le Conseil communal accepte une demande de crédit d'étude de CHF 57'000.- pour la rénovation et le réaménagement du chalet du pâturage de Sughens. L'étude de ce projet d'un bâtiment situé en zone agricole, confiée au bureau d'architecture NB Arch à Lausanne, est en cours d'élaboration. L'estimation du montant d'investissement atteint CHF 600'000.-.



Dommartin

Dans sa séance du 12 juin 2017, le Conseil communal accepte une demande de crédit de CHF 1'500'000.- pour la rénovation et le réaménagement du bâtiment scolaire de Dommartin en logements. Quatre bureaux d'architectes, mandatés sur invitation pour un concours, ont rendu un projet répondant à un cahier des charges établi. Un jury, composé de deux membres de la municipalité et trois professionnels de la construction, valide le projet « Thelma et Louise » du bureau Sermot Gross Architectes à Lausanne. Le part de ce crédit pour le collège de Dommartin est de CHF 80'000.- pour un montant d'investissement estimé à CHF 1'150'000.-.



Le début des travaux était programmé pour le début de l'automne 2017.

Un locataire, faisant valoir son droit au logement jusqu'en août 2018 avec l'appui de l'Asloca, ainsi que l'aménagement d'une zone réservée sur la commune de Montilliez selon l'art. 46 LATC instaurée dans le but de redimensionner sa zone à bâtir, nous obligent à reporter ces travaux en 2018.

3.3.2. **Grandes salles de Dommartin et Sughens**

Ces deux grandes salles feront l'objet d'un entretien particulier sur l'ensemble des bâtiments communaux en 2017.

3.3.

Bâtiments

3.3.1. **Collège de**



Pour Dommartin, les travaux concernent le changement du revêtement de sol de la scène, de son escalier d'accès, ainsi que des locaux annexes à la scène par des plaques plombantes vinyle haute résistance, pour un montant de CHF 13'186.-.

Pour Sugnens, les travaux concernent la réfection, le ponçage (pour la dernière fois) et l'imprégnation du parquet en plancher d'origine de la salle principale, pour un montant de CHF 10'031.-.



4 Travaux

4.1 Routes – Entretien

Hormis l'entretien courant de nos routes et chemins, fort de l'état du revêtement de la chaussée de la route de Bottens à Poliez-le-Grand qui était dégradé et présentait de nombreux faïençages sur l'ensemble de son tronçon en traversée de localité, la Municipalité, à la suite de l'accord du Conseil communal, a effectué une réfection intégrale du tronçon décrit ci-dessous. Un revêtement bitumineux de type MR VD-8 a été posé afin d'augmenter l'absorption phonique du déplacement des véhicules.

Légende : Tronçon réfectionné en traversée de localité de Poliez-le-Grand

4.2 Cimetières

Conformément aux dispositions légales cantonales, nous avons publié un avis dans la Feuille des Avis Officiels et dans l'Echo du Gros-de-Vaud annonçant la désaffection partielle des cimetières de Sugnens, Poliez-le-Grand et Naz dès le printemps 2018.

4.3 Ordures + déchets communaux

Ordures ménagères (kg)**MENSUEL**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Janvier	25 120	28 640	12 210	20 645	18 535	21 485	18 540		
Février	22 780	29 465	12 895	16 050	16 625	21 845	20 765		
Mars	27 200	28 010	14 785	16 625	19 120	26 645	21 420		
Avril	26 260	30 160	17 980	21 075	24 080	21 400	19 530		
Mai	25 630	34 165	18 855	17 050	18 085	22 330	23 410		
Juin	26 950	28 755	15 795	17 435	17 125	36 720	18 735		
Juillet	24 400	30 285	18 170	20 845	23 565	27 135	21 065		
Août	28 560	29 955	14 585	17 030	16 675	32 990	22 200		
Septembre	25 780	26 545	14 665	15 870	23 170	17 940	18 260		
Octobre	26 650	35 130	19 760	20 730	17 325	21 045	20 710		
Novembre	31 000	31 125	17 480	18 605	20 130	19 500	25 125		
Décembre	28 350	36 040	15 685	23 000	21 840	21 375	18 720		
TOTAL	320 691	370 287	192 865	224 960	236 275	290 410	248 480		

Objets encombrants (kg)**MENSUEL**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Janvier	5 860	0	2 010	2 560	1 870	1 980	1 840		
Février	4 320	0	0	2 040	1 700	1 900	2 720		
Mars	1 015	0	2 660	2 600	2 810	1 610	1 950		
Avril	3 330	4 350	13 480	2 080	2 280	3 520	2 020		
Mai	12 760	2 470	2 360	2 040	2 280	2 570	2 070		
Juin	4 900	4 660	2 280	2 180	4 740	1 810	2 490		
Juillet	11 620	1 760	1 620	2 400		1 670	2 430		
Août	9 150	1 650	2 500	2 090	3 000	2 290			
Septembre	3 830	3 750	1 300	1 820		2 990	4 150		
Octobre	8 010	2 370	2 780	4 110	5 020	2 580	2 180		
Novembre	8 620	2 670	1 640	1 970	2 320		2 830		
Décembre	5 190	2 490	0	2 220	2 320	2 440	1 670		
TOTAL	80 616	28 182	34 643	28 110	28 340	25 360	26 350		

Rien de spécial à signaler pour la déchèterie « en Fauvez » où tout fonctionne bien.

Concernant les déchets incinérables, soit les ordures ménagères et les encombrants, nous constatons un retour à la normale puisqu'en 2016 on avait une augmentation assez nette avant de redescendre à 158 kg/habitant en 2017.

4.4 Réseau d'égouts et épuration

Des réparations et de l'entretien ont été exécutés sur le réseau EC dans divers endroits de la commune. Le curage annuel des conduites permet de définir certaines zones qui devront être entretenues à plus ou moins long terme. Les travaux de construction en cours sur le territoire communal n'engendrent pas, pour l'instant, de modification du réseau en place.

Le raccordement de la STEP de Sognens sur Echallens est finalisé selon le tableau ci-dessous :



Travaux	Réel CHF	Préavis
Total travaux	512'809.55	
Entrée STEP Echallens	259'200.00	
Total	772'009.55	697'600.00
Subvention DGE	-166'380.00	0.00
Investissement net	605'629.55	92'029.55
Retour de la taxe d'entrée par rapport à Poliez-le-Grand		25'338.29

4.5 Eclairage public

Le contrat de prestations avec la Romande Energie fonctionne ; la Municipalité se permet de vous rappeler que si vous constatez la panne d'un candélabre, il y a lieu d'avertir le municipal en charge, ou le greffe municipal, qui transmettra l'information pour y remédier.

4.6 Aménagement du territoire

Dans sa séance du 23 octobre 2017, la Municipalité a requis du Conseil communal l'adoption d'une zone réservée sur l'ensemble de la zone à bâtir à vocation d'habitation de Montilliez, devant lui permettre de répondre aux besoins prévisibles nécessaires pour les quinze années suivantes.

Concernant notre commune, nos zones à bâtir légalisées, manifestement surdimensionnées, doivent être réduites conformément à l'art. 46 de la LATC, garantissant la faisabilité d'un nouveau Plan Général d'Affectation (PGA) selon la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT).

Le bilan des réserves de terrains adopté par le Grand Conseil le 20 juin 2017 fait état d'un surdimensionnement de 121 habitants pour la Commune de Montilliez.

Il devra être actualisé au moment de l'élaboration du nouveau PGA selon les Directives du Service du Développement Territorial (SDT).

La démarche de planification engagée par la Municipalité, conduite par son mandataire qualifié, a nécessité une marche à suivre avec un avis aux propriétaires le 20 septembre 2016, un examen préalable au SDT rendu le 26 août 2017, une enquête publique du 1^{er} septembre au 2 octobre 2017, laquelle a suscité cinq oppositions ; une procédure est en cours.

Nous ne pouvons délivrer de permis de construire ou de transformation tant que ce processus n'a pas abouti, aussi bien pour les projets privés que publics, ce qui retarde la réalisation de la transformation du collège de Dommartin en logements.

5 Instruction publique et cultes

5.1 ASIRE

5.1.1 Codir

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'Association, les compétences attribuées aux municipalités, afin d'atteindre les buts de l'ASIRE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire des enfants domiciliés

sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la LEO et du RLEO.

Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires et les devoirs surveillés. De plus, d'autres activités parascolaires telles que les restaurants scolaires, l'accueil des élèves en dehors des heures d'école sont possibles si elles s'inscrivent dans un cadre d'intérêt régional.

Afin d'assurer la mission ci-dessus, le Comité de direction a siégé 23 fois, a participé à 4 Conseils intercommunaux et a proposé 7 préavis qui ont tous été acceptés.

5.1.2 Bâtiments

Conformément à la Vision2020, le nouveau bâtiment scolaire à Etagnières, sous forme d'une PPE avec la commune, a été mis en service avec 6 classes, des locaux annexes et une UAPE.

L'ouverture d'un restaurant scolaire permettant la mise en œuvre de la journée continue a eu lieu à Assens.

Le nombre de sites scolaires est passé de 25 au 31.12.2016 à 23 au 31.12.2017. Les classes de Bioley-Orjulaz et St-Barthélemy ont été fermées.

5.1.3 Population et élèves

Entre 2016 et 2017, nous avons constaté sur le périmètre de l'ASIRE une augmentation de la population de 603 habitants (+2.26%) et de 63 élèves (+1.72%).

Grâce à la bonne gestion et des investissements adéquats, le coût de l'élève a évolué de la manière suivante :

Année 2015	Année 2016	Année 2017
CHF 4'070.09	CHF 4'008.01	CHF 3'990.20

Le nombre d'élèves total dans le périmètre de l'ASIRE est de 3'733.

5.1.4 Ressources humaines

La direction opérationnelle s'est vue renforcée, conformément à la planification, de 0.3 ETP pour le secrétariat. En contrepartie, des tâches ont été insourcées.

Le rapport de gestion complet de l'ASIRE est à disposition sur le site www.asire.ch

6 Police

6.1 Corps de police

En 2017, 127 événements ont concerné notre commune ; en voici un aperçu :

Animaux	21
Accidents de circulation avec animal	16

Dommage à la propriété	4
Accidents de circulation entre véhicules	11



Véhicule suspect	5	Vol de véhicule	1
Vol par effraction	1	Demande d'assistance	6

*Les statistiques concernant le district et le canton peuvent être consultées sur le site :
<http://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/statistiques/>*

Des contrôles de vitesse sont effectués régulièrement par la gendarmerie dans nos villages au moyen de radars et nous constatons que les résultats sont plutôt satisfaisants :

Poliez-le-Grand route de Bottens	28.02.2017 de 16 h 35 à 18 h 00	383 véhicules contrôlés	4 dénonciations	Taux Montilliez: 1.04 % canton: 3,92 %
Dommartin route des Fourches	23.06.2017 de 10 h 40 à 12 h 15	51 véhicules contrôlés	0 dénonciation	Montilliez: 0,0 % Canton: 3.8 %
Poliez-le-Grand route de Bottens	29.11.2017 de 15 h 05 à 16 h 50	365 véhicules contrôlés	4 dénonciations	Montilliez: 1,10 % Canton: 2,88 %

6.2 Défense contre l'incendie

Le nombre d'interventions en 2017, qui se monte à 93, a dépassé la moyenne supérieure, malgré la baisse des alarmes automatiques.

L'ECA a fourni 2 véhicules neufs aux DAP de Jorat-Menthue et d'Etagnières. Cela démontre que malgré certains à priori, l'ECA, par son soutien, confirme que les SDIS ruraux ont vraiment besoin de DAP performants et bien outillés.



La journée



portes-ouvertes du SDIS et de la PCi le 2 septembre à Echallens fut une réussite grâce à la participation de nombreux visiteurs.

Le recrutement 2017 fut un peu meilleur qu'en 2016, mais toutefois encore trop faible pour garantir le renouvellement de l'effectif.

L'effectif maximum réglementaire ECA pour notre SDIS est : DPS = 55 unités, DAP = 400

Total des heures réalisées :	En intervention -> 2'323 h	(2016 : 1'436)
	Exercices -> 5'038 h	(DAP : 1'646, DPS : 3'392)
	Heures annexes :	1'209.5 matériel, APR, etc.

Lors du décompte ECA pour le paiement des subventions, on pouvait compter 256 pompiers contre 245 à fin 2016.

Au printemps, les officiers du DPS ont pu s'enrichir de nouvelles connaissances ABC, thème cantonal de l'année. Cette formation a été dispensée par les collègues du SDIS Lausanne-Epalinges.

Durant l'année, plus de 60 pompiers provenant des différents DAP sont intervenus suite à plusieurs alarmes. Par leur engagement, ils ont démontré que toute personne habitant ou travaillant dans le

secteur du SDIS Gros-de-Vaud pour constituer l'effectif minimum demandé lors d'engagements est précieuse, surtout en journée.

Contrairement à ce que pourraient penser certains, ce système, accepté par la population et les autorités, est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012 et a fait ses preuves.

Concernant les alarmes, les nouvelles organisations qui devaient être mises en service seront effectives en 2018. Elles devraient permettre des changements intéressants pour les personnes disponibles de jour au niveau des DAP.

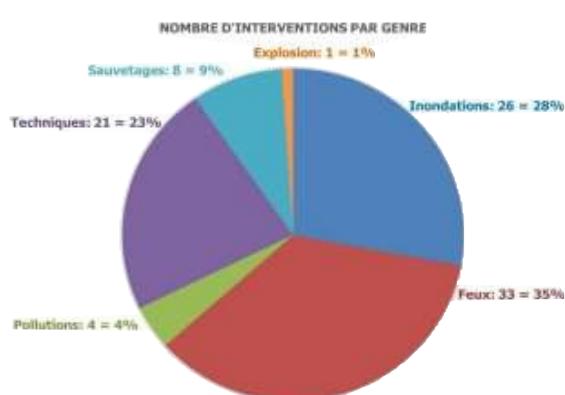


93 interventions c'est 83 interventions sur le territoire Gros-de-Vaud, 8 en renfort pour Haut-Talent et 1 hors rayon.

Cela totalise 2'323 heures d'engagement avec une moyenne de 9 personnes et 2,77 heures/homme en moyenne d'engagement par intervention. A noter que 47 personnes ont été engagées lors de la plus grande intervention.

2017 a été une année relativement importante.

9 interventions auront nécessité des renforts externes (en fonction des critères CTA)



Engagements par DPS / DAP

CHF 23.12 c'est le coût annuel à l'habitant, montant qui a subi une légère hausse mais reste globalement contenu.

6.3 Protection civile du Gros-de-Vaud – « les Castors »

Après une année 2016 riche en changements techniques (migration informatique, nouveau matériel, nouveaux locaux, nouvelle organisation, etc), les nouveautés 2017 se sont portées plus particulièrement sur le personnel.

Le poste d'adjudant de bataillon a ainsi évolué pour devenir un poste de chef office avec une redéfinition du cahier des charges en adéquation avec la réalité.

Un recentrage a été fait sur la conduite des cours de répétition sur la milice. Dans un système de milice, les formations se doivent d'être autonomes. Dès lors, les commandants de compagnie se sont vu attribuer une section commandement avec des aides à la conduite et une cellule de transport (en plus de ce qui était déjà en place). Fort de ces nouveaux éléments, les différents cours de répétition ont pu être planifiés et conduits de manière autonome.



Un grand travail a été fourni pour la relève : un travail d'arrache-pied pour trouver des nouveaux cadres afin de garantir la pérennité de notre ORPC.

Effectifs et organigrammes :

Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est articulé de la manière suivante :

Etat-major de bataillon (EM)
Cp 1 Formation d'Intervention Régionale
Cp 2 Etat-Major
Cp 3 Appui – assistance
Cp 4 Appui – assistance
Cp 5 Appui – assistance



Ces formations sont constituées de 492 astreints (3 volontaires dont 1 femme). Afin de les épauler, nous retrouvons 3 professionnels et une secrétaire à 70%.



Concernant les travaux, la cp 4 a mis ses compétences à disposition des communes de :

- Echallens, avec la réfection de la passerelle du chemin des Bains ainsi que le changement de la barrière (sur une quarantaine de mètres) du début du Parcours Vita;
- Montañaire, avec comme en 2016, des travaux sur les chemins du bois des Brigands ;
- Ogens avec le début des travaux de remise en état du chemin forestier menant aux grottes de la Baume.

La cp 5 a effectué des travaux pour le communes de :

- Penthaz, avec la réfection de la piste finlandaise (avec environ 200 m³ de copeaux);
- Boulens, avec la reconstruction d'une passerelle sur l'Audine et son chemin d'accès;
- Montañaire, plus précisément Chapelle-sur-Moudon, avec la construction d'une cabane abritant des toilettes sèches à proximité du refuge ;
- Pailly, avec divers travaux de construction d'abris.



Les contrôles périodiques des abris ont été effectués en deux fois cette année avec un peu moins de 200 contrôles en avril et encore une trentaine au mois de décembre.

Au niveau de la section protection des biens culturels (PBC), les activités standard se sont déroulées avec le recensement et l'élaboration des fiches d'évacuation pour les pompiers à l'Espace culturel d'Assens. Pour la première fois, il a été réalisé un exercice d'évacuation avec la cinémathèque suisse, engageant ainsi la remorque PBC.

A Villars-le-Terroir, à noter 2 missions en appui au SDIS Gros-de-Vaud qui était en train de lutter contre le feu dans une grange attenante à des habitations. La première mission fut de ravitailler les forces d'intervention sur place (l'alarme pompier a sonné à minuit passé). Un repas a été préparé pour les soldats du feu et autres ambulanciers.

Assez rapidement, la deuxième mission est tombée. Les pompiers et la police avaient fait évacuer l'habitation touchée, ainsi que la maison voisine, à cause des fumées. Il fut nécessaire de mettre en place un hébergement d'urgence à la population en accueillant une vingtaine de personnes (dont quelques enfants) dans les bâtiments des Trois-Sapins à Echallens.

Pour la première fois de son histoire, la Protection civile du Gros-de-Vaud, avec le SDIS Gros-de-Vaud, ont offert à la population une journée portes ouvertes (JPO). Au programme de ce 2 septembre 2017 : deux démonstrations, avec une intervention en commun, suivies de la visite des locaux pompiers et protection civile. Tout au long de l'après-midi se sont tenus des postes participatifs sous forme de jeux, ainsi que des petites démonstrations techniques autour des locaux se trouvant dans la zone industrielle commune aux 2 organisations. Ce fut une magnifique journée avec pas moins de 500 visiteurs sur l'entier de l'après-midi. Afin de promouvoir cette manifestation, la mascotte était de sortie lors des journées folkloriques à Echallens pour distribuer quelques affiches annonçant la JPO.

Enfin, voici quelques chiffres résumant l'année 2017 :

Effectif actif au 31.12.2017	492 astreints	<p>Le coût à l'habitant est de CHF 22.43.</p>
Promus	16 astreints	
Libérés actifs (total avec la réserve)	7 (environ 225)	
Nombre de volontaires	4	
Nombre de femmes (hors pro)	1	
Nouveaux incorporés Gros-de-Vaud	40	
Nouveaux incorporés FIR	4	
Engagement en situation d'urgence	225 jours de service	
Interventions en faveur de la collectivité	435 jours de service	
Total des jours de service	(CR, IFC, engagement) 2363	
Total des services	(CR, IFC, engagement) 56	
TUP	10 chantiers	
Visites pour les CPA	205	
Préavis sur dossier pour les permis d'habiter	86	
Contrôles pour les permis d'habiter	27	

7 Sécurité sociale

7.1 EFAJE

(Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs)

La volonté est de contenir au maximum les coûts pour les communes et nous vous rappelons que l'augmentation de la consommation découle des besoins effectifs des familles, le développement de l'EFAJE étant proportionnel à celui de la région. Afin de répondre au mieux à la demande de nos habitants ainsi qu'aux obligations d'accueil imposées par la nouvelle loi (LAJE), d'autres projets verront le jour.

Un point fort de celle-ci a été la mise en place d'une centralisation de la gestion des demandes d'accueil en milieu familial, tâche assurée par cette dernière.

Du côté des AMF, les années se suivent et se ressemblent puisqu'elles ont à nouveau dépassé le nombre d'heures d'accueil alors qu'elles sont toujours une centaine à proposer leurs services. Cela démontre encore une fois que le développement de structures d'accueil collectives ne se fait pas au détriment de l'accueil familial de jour.

Evolution des heures d'accueil :	année 2015	→	302'978 heures
	2016	→	338 180
	2017	→	348 476

Structures Préscolaires :

En nurserie, les différentes structures se retrouvent de plus en plus régulièrement dans l'incapacité de pouvoir accueillir le dernier-né de la famille, alors que les aînés y sont déjà accueillis. Trop de demandes ! Une solution peut parfois être trouvée entre structures, idéalement en proposant à la famille de changer l'ensemble de ses enfants de garderie, ce qui permet de privilégier le regroupement familial.

Structures Parascolaires :

Nous avons ouvert trois nouvelles UAPE pour la rentrée scolaire d'août à Pailly, Bretigny et au Mont-sur-Lausanne et aussi agrandi l'UAPE des Moussaillons à St-Cierges.



L'EFAJE nous livre les chiffres suivants, correspondant aux heures utilisées pour la commune de Montilliez :

	2015	2016	2017
Accueil familial de Jour	30'340	31'314	31'576
Accueil préscolaire	24'835	29'593	31'217
Accueil parascolaire	1'843	1'170	1'882
Nombre d'enfants accueils pour Montilliez	87	100	104
Hors réseaux	11	20	15

Rappel : le nombre d'enfants n'est pas significatif des heures consommées par an.

Subvention en CHF par habitant	8.27	Administration générale
Subvention en CHF coût/horaire	2.97	Accueil familial de jour
Subvention en CHF coût/horaire	5.77	Accueil préscolaire
Subvention en CHF coût/horaire	4.67	Accueil parascolaire

7.2 ARASPE

(Association Régionale de l'Action Sociale Prilly – Echallens)

Nouvelle loi sur l'action sociale vaudoise : le canton a informé les régions de la nouvelle version de cette loi qui entre en vigueur en 2017 et introduit entre autres les éléments suivants :

- création d'un dispositif de médecin conseil,
- fermeture du Centre social cantonal,
- nouvelles mesures pour les Jeunes adultes sans formation professionnelle s'adressant au RI,
- suppression de la franchise des indus,
- sanctions pour comportements inadéquats,
- introduction de la possibilité d'une retenue sur le montant RI pour les bénéficiaires qui ne s'acquittent pas de leur part à charge de leur assurance maladie,
- mise en place de nouvelles mesures de soutien à l'insertion sociale.

Au 1^{er} février est entrée en vigueur la plus importante révision de la loi sur l'action sociale vaudoise, qui a introduit un nombre très important de nouvelles règles dans tous les domaines d'activités régis par cette loi.

Citons en particulier la nouvelle prise en charge des jeunes adultes s'adressant au CSR afin d'éviter l'écueil de l'aide sociale et les orienter au plus vite vers la formation. La première année de cette réforme a été marquée par une certaine complexité et instabilité des règles cantonales, qu'il a fallu transmettre au personnel avec habileté dans un encadrement intensif.

La prise en charge des jeunes demandeurs prévoit à présent une période d'instruction au cours de laquelle les assistants sociaux doivent négocier une contribution financière des parents suite à une estimation de leur capacité contributive à faire par l'Office des bourses. La prise en charge prévoit une entrée en mesure de transition dès que possible et vivre d'une bourse. Cela s'est cependant avéré complexe en raison des retards de l'Office des bourses.

Le nouveau système, qui a été en phase de rodage pendant toute l'année 2017, a demandé que le travail social envers les jeunes adultes soit beaucoup plus personnalisé. Dans notre Région, la dynamique familiale des jeunes demandeurs est au cœur de la prise en charge.

Prestations des Agences d'Assurances Sociales :

Au mois d'avril, la gestion des remboursements de frais pour les bénéficiaires de PC Familles a été centralisée sur les sites d'Echallens et de Prilly, comme décidé par le Comité lors de la législature précédente.

L'ARASPE a continué sa participation au projet pilote cantonal qui l'implique dans l'appui administratif généraliste en faveur des personnes âgées et/ou en situation de santé fragile afin de favoriser leur maintien à domicile, en collaboration essentiellement avec les Centres Médico-Sociaux d'Echallens et du Mont-sur-Lausanne. Le projet pilote a été évalué avec succès à la fin de l'année, et les prestations se poursuivent en 2018 sous une forme encore indéterminée, en raison du retrait d'un avant-projet de loi de réforme du dispositif sanitaire cantonal, mais avec un financement cantonal annoncé.

7.3 APROMAD

(Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)

En 2017, l'APROMAD a entrepris des actions permettant d'actualiser les compétences des collaborateurs et de favoriser leur expertise professionnelle, ainsi que la qualité des soins. Les clients des CMS de l'APROMAD peuvent ainsi bénéficier d'une approche préventive visant la promotion et le maintien de leur santé, grâce notamment à la poursuite du programme de prévention de santé mentale ainsi que le développement d'activités sociales dans le cadre par exemple de « Quartiers solidaires » et de « Repas contacts ». L'utilisation systématique d'un outil d'évaluation clinique adapté à sa situation permet pour chaque client d'anticiper ses besoins et de lui proposer des actions curatives et préventives.

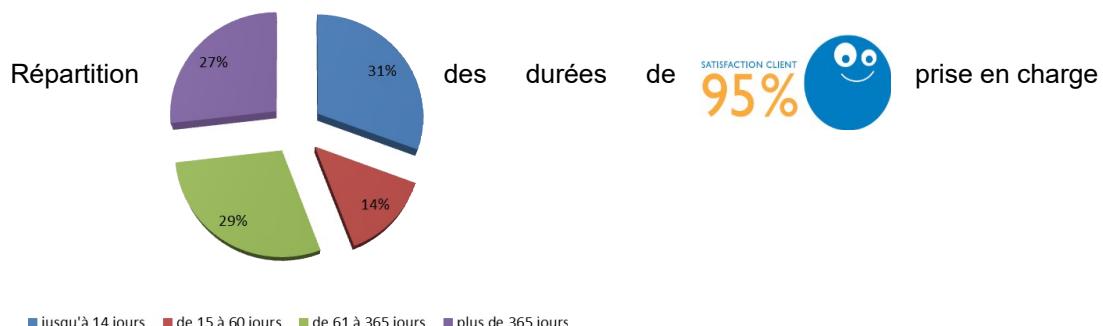
En 2017, une démarche sur l'ensemble de l'APROMAD a été entreprise pour consolider nos pratiques et plusieurs CMS, ainsi que la Centrale d'appel des CMS de la région lausannoise (CASAD), ont participé au projet coRAI piloté par le Service de la Santé Publique et l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile), et ont testé de nouveaux outils d'évaluation mieux adaptés à la typologie de chaque client.

La création de formations à l'examen clinique à domicile avec la HES La Source et à l'évaluation clinique gériatrique avec le CHUV permet aux clients de bénéficier de techniques d'investigation globale et un renforcement de la collaboration interdisciplinaire.

Evolution du nombre annuel de clients : en 2016 : 4'971 clients et en 2017 : 4'984, soit une évolution positive de 0.26 %.

L'enquête de satisfaction, menée par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive, a été réalisée sur une sélection aléatoire de 400 clients de chaque Association / Fondation régionale (A/F), donc de l'APROMAD.

Le panel est composé de 31 % d'hommes et de 69 % de femmes. Le taux de participation à l'enquête est de 61 %. Le taux de satisfaction est élevé.



7.4. AVASAD

(Association vaudoise d'aide et de soins à domicile)

Quelques moments-clés en 2017 :

Le principal évènement de cette année 2017 pour l'équipe cantonale de soins infirmiers à domicile est la poursuite de l'augmentation sensible des prestations et, dans une moindre mesure, du nombre d'enfants pris en charge sur le lieu de vie. Les soins infirmiers qui leur sont dispensés - qui leur permettent de rester au sein de leur famille et de continuer à aller à l'école ou en camp - sont d'un niveau de technicité de plus en plus élevé.



Les infirmières de l'équipe accompagnent également les familles, l'ensemble des proches aidants, ainsi que les camarades des enfants malades. Par exemple, en 2017, dans la perspective d'un retour en classe d'enfants atteints d'un cancer, dix informations dans des classes ont eu lieu avec deux infirmières des SIPeD, en collaboration avec l'assistante sociale de la Ligue contre le cancer.

La contribution est de **CHF 93.-** par habitant.

7.4 Bibliothèque régionale Echallens



16 COMMUNES partenaires = 19'993 HABITANTS (SCRIS 31.12.2017)

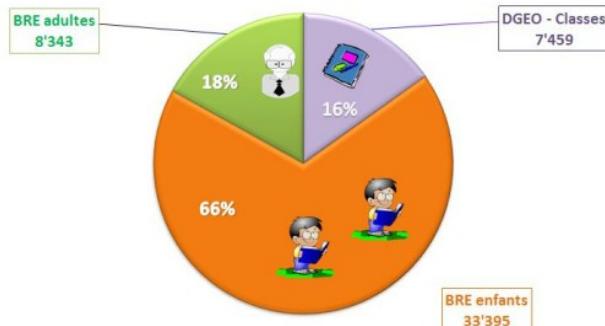
~24'173 ouvrages

Abonnements:
Jeunes (0-18 ans) : gratuit
Adultes : CHF 40.-/an

<http://www.bibliotheque-echallens.ch/>

Prêts 2017 ==> 49'197

ANIMATIONS PONCTUELLES



CHF 2.50 : c'est le coût à l'habitant.

7.5 Défibrillateurs

En 2017 sont installées 4 armoires avec défibrillateurs, une dans chaque village :

Poliez-le-Grand



Dommartin



Naz



Sugnens



8 Services industriels - Service des eaux

Tous les villages de Montilliez sont désormais raccordés aux associations respectives soit AIAE et AIEHJ. Il n'y a pas eu de gros travaux d'entretien, ce qui nous a permis de régler à l'AIAE des factures liées à des travaux pour la commune lors de la construction de la liaison Poliez-le-Grand – Pailly.

Les derniers travaux de la route de Bottens à Poliez-le-Grand ont permis à l'AIAE de faire un raccordement sur le réservoir du Marchet. Après discussion, il a été obtenu un montant de CHF 15'000.- pour participation sur travaux et une convention qui stipule que les travaux d'entretien pour ce tronçon seront répartis à chacune 50% AIAE / commune.

L'eau reste de bonne qualité sur l'ensemble de la commune, les résultats d'analyses sont affichés au piliers public et disponibles sur le site internet communal.

Les deux associations sont dans une phase de recherche de sources et d'améliorations des captages existants.

9 Conclusion

L'année 2017 s'est déroulée à la satisfaction de la Municipalité qui s'est efforcée de gérer le ménage communal d'une manière rigoureuse, en respectant le budget, et en veillant en permanence au maintien du bien-être de notre collectivité.

En 2018 la Municipalité s'est fixé les priorités suivantes :

- ➔ Réfection intégrale de la route des Fourches à Dommartin ;
- ➔ Réfection intégrale de la route de Fey à Sugnens ;
- ➔ Etude énergétique pour l'éclairage public ;
- ➔ Complément d'étude pour régionalisation des STEP ;
- ➔ Désaffectation partielle des cimetières de Naz, Poliez-le-Grand et



Sugnens ;

- ➔ Rénovation et réaménagement du chalet du pâturage de Sugnens ;

Dès l'approbation de la zone réservée par le département cantonal :

- ➔ Transformation du collège de Dommartin en logements ;
- ➔ Etude du nouveau plan général d'affectation de Montilliez (PGA).

Pour y parvenir, la Municipalité compte sur le soutien du Conseil communal qu'elle remercie pour la confiance témoignée tout au long de l'année.

L'exécutif remercie également toutes les personnes qui, selon leurs disponibilités et compétences, contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

J.-C. Gilliéron

La Secrétaire :

M. Pahud

Commune de Montilliez, rte de Sugnens 4, 1041 Poliez-le-Grand

Tél. 021 881 49 12 - Fax 021 882 22 83 - site internet : www.montilliez.ch - courriel : greffe@montilliez.ch